

Bué passé & présent



Les énigmes du fameux Livre d'Or de Bué

L'original du Livre d'Or de Bué est conservé à la mairie avec les registres d'état-civil et divers autres documents ou archives, consultables sur place, en sollicitant Charline, la secrétaire. Ce livre d'or a été réalisé durant l'hiver 1949-1950 par des jeunes de Bué à l'initiative du curé, l'abbé Joseph Barreau. Présenté au congrès de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), à Paris en mai 1950, il a obtenu un 1er prix et il fait la fierté de notre village depuis 75 ans. Sa relative fragilité a conduit les responsables de la paroisse, de la commune et d'associations buétonnes à le faire éditer pour en faciliter la consultation. Michel Balland (alias Jean-Baptiste Luron) et ses *Éditions du Terroir* ont ainsi publié, pour la Saint-Vincent 1994, la reproduction de la quasi-totalité des pages de l'original. Cette édition JBL était accompagnée d'un petit livret de présentation avec plusieurs préfaces et une légende des six photographies d'habitants de six quartiers de Bué. La couverture est de qualité, mais la reprographie des nombreuses pages comportant des photographies, la plupart non légendées, est médiocre. C'est néanmoins un livre que la plupart des familles de Bué sont heureuses de posséder.¹

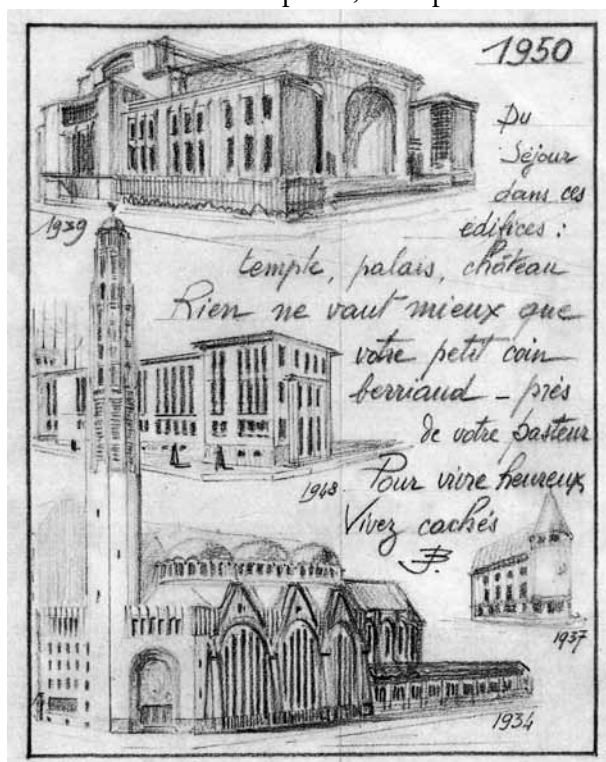
Lorsque j'ai présenté à la population buétonne en novembre 2015 les courts métrages d'Henri Malvaux de 1948 et 1949, toujours accessibles sur Internet (site Ciclic) j'ai été amené à relire et annoter mon exemplaire, aidé par Geneviève

Crochet, l'une des rédactrices, puis en 2016, j'ai continué mes annotations avec les commentaires de Sylvain Bailly et Yvonne Balland qui avaient aussi participé à l'élaboration de ce livre d'or et à sa présentation au congrès à Paris (ils l'avaient même recopié pour eux-mêmes en 1992 !). À ces occasions, j'ai pu légendiser toutes les photos et corriger quelques erreurs (comme en page 45, le Comte de Rolland, un des *Monsieurs* qui possédaient des vignes à Bué au 19^e siècle n'était pas de Menetou-Salon mais de Menetou-Couture !). J'ai le projet de laisser en mairie de Bué un exemplaire corrigé et commenté accompagné de meilleures reproductions des six photos des Buéton(ne)s par quartiers plus précisément légendées. Les pages 276 et 286 du livre d'or posaient problème. Qui les avait dessinées écrites et datées ? Ces énigmes valaient bien une enquête !

L'énigme des dessins, des dates et du texte de la page 276

1950. Du séjour dans ces édifices : temple, palais, château. Rien ne vaut mieux que votre petit coin berriaud - près de votre pasteur. Pour vivre heureux, Vivez cachés. Signé : JJB (?) 4 dates près des bâtiments : 1939, 1948, 1937 et 1934.

Cette page dessinée est adressée aux Buétons et à leur pasteur, l'abbé Barreau, le village de Bué étant désigné comme un *petit coin berriaud* (c'est-à-dire berrichon) où l'on vit heureux et tranquille. L'auteur en est l'architecte Jacques Barge (né à Châteauroux en 1904, mort à Paris en 1979). C'est Jacques Barges qui a été l'architecte – maître d'œuvre de la salle paroissiale de Bué. Monique Barge née en 1943 qui a pris la succession de son père comme architecte à Châteauroux et à Paris, m'a montré en mars dernier les premiers plans de son père. La salle paroissiale



La page 276 du Livre d'Or de Bué



Légende :

Les énigmes du fameux Livre d'Or de Bué



Légende :



Légende :

pouvait devenir une salle de cinéma avec caboine de projection et de bobinage !!!

De fait, c'est surtout Louis Mouly, entrepreneur à Châteauneuf-sur-Cher, qui a proposé en accord avec Jacques Barge un hangar en béton et parpaings. Les premiers projets de l'architecte dépassaient en effet les possibilités financières de la paroisse !



Première de couverture : avant la révolution, le curé enregistre les « baptêmes, mariages et inhumations » (extrait du registre paroissial)
Quatrième de couverture : scabieuses, gailliet caille-lait et vesces en épi dans le talus d'une vigne.



Légende :

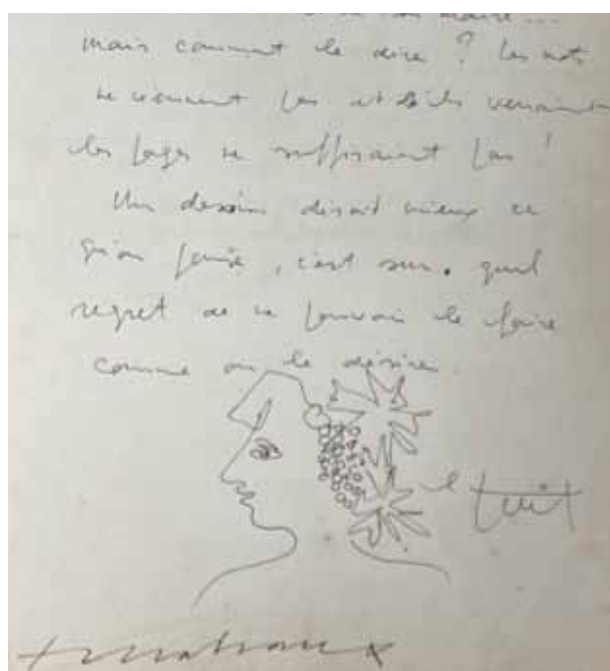
Le livre d'Or de Bué (édition JBL pages 86 à 93) raconte la construction finale grâce notamment aux bénéfices des 3 premières Foires aux Sorciers. Inaugurée le dimanche 3 juillet 1949, elle a servi pendant plusieurs décennies de salles de réunion et de spectacle. Par exemple : concerts de Sainte Cécile, bals de Saint Vincent, pièces de théâtre, biaux soupers en cas de pluie, concours de belote, catéchismes... Rachetée par le domaine Jean-Max Roger en 2001, elle en est désormais partie intégrante des espaces de cave.

« Du séjour dans ces édifices : temple, palais, château » Les mots de Jacques Barge sont énigmatiques ! Il évoquait quatre de ses œuvres d'architecte représentés sur la page : le centre social (maison du Peuple) de Châteauroux 1936-1941 (dessin supérieur daté de 1939) ; la météorologie nationale de Paris (dessin central daté de 1948) ; le Pavillon du Berry et du Nivernais à l'exposition des arts et techniques de Paris 1937 (petit dessin à droite de sa signature daté de 1937) et l'église Sainte-Odile de Paris 17ème près de la Porte de Champerret, construite de 1935 à 1946 et dont le clocher haut de 72 m et ses trois coupôles d'inspiration *byzantine* sont remarquables (édifice classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2001) (grand dessin inférieur daté de 1934).

Jacques Barge a bien sûr été l'une des premières Birettes d'Honneur (2ème promotion : 1952) ; seuls quelques octogénaires et nonagénaires s'en souviennent ! La presse locale ne comporte aucune photo de lui à Bué en 1949 pour l'inauguration de la salle ni en 1952 pour son intronisation comme birette d'honneur. Une de ses œuvres remarquables

Les énigmes du fameux Livre d'Or de Bué

a été l'internat du lycée de jeunes filles, rue Vauvert, à Bourges (première pierre posée le 7 juillet 1950, inauguration le 7 mars 1953). On peut bien sûr interroger les sites Internet pour en savoir plus sur ses autres réalisations d'architecte. On ne s'étonnera pas de ne pas voir mentionnée la construction buétonne ! Sa fille m'a confié deux photos prises par lui lors de sa première venue à Bué en 1947 : on y voit la maison sur la rue et le terrain à l'arrière qui appartenaient à Camille Balland, cartomancienne à Paris et cousine germaine d'Octave Crochet, qui a donné sa propriété à la paroisse pour l'édification de la salle.



L'énigme du texte de la page 286 :

« après un tel accueil comment signer le livre d'or sans dire tout le bien qu'on pense de Bué et de son vin et de son maire ... mais comment le dire ? Les mots ne viennent pas et s'ils venaient les pages ne suffiraient pas ! Un dessin dirait mieux ce qu'on pense, c'est sûr. Quel regret de ne pouvoir le faire comme on le désire. »

Si pour le dessin-caricature, on reconnaît sans mal la signature d'H Malvaux, en revanche le texte signé mais non daté est énigmatique. Ces mots élogieux ont été écrits par Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction, venu à Bourges remettre le 25 novembre 1951 la Légion d'Honneur à son ami Henri Malvaux, directeur de l'École des Beaux-Arts de Bourges. Claudius-Petit a été citoyen d'honneur à Bué ce jour-là. Ensuite, lors du banquet qui a suivi au restaurant Salmon, le Livre d'Or a été montré aux convives (dont le maire Marcel Joulin) et Claudius-Petit a écrit ces quelques mots et signé ; et son épouse a en quelque sorte signé aussi sous la forme de son visage dessiné par Malvaux.^{2,3}

Gérard Crochet

- 1 Vendus 300 F (soit 45 € !) en 1994, les livres restants sont désormais « bradés » à 10 € (par exemple lors de La Nuit des Sorciers).
- 2 Le Livre d'Or terminé pour le congrès de la JAC de 1950 a été complété au cours des années 50 sur plusieurs pages par des dessins, signatures, dédicaces surtout de personnalités invitées à Bué.
- 3 Concernant Henri Malvaux, voir mon article et mes photos pages 20, 21 et 22 du Tambour de décembre 2017

Quelle empreinte...

Quelle empreinte les habitants de Bué, dont certains étaient les écoliers de l'année scolaire 1983-84, et leurs enfants à présent, laisseront-ils sur l'environnement de notre commune ? « La Terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants », cette phrase célèbre, qu'elle soit due à Antoine de Saint-Exupéry, une tribu amérindienne, ou à une population africaine, est plus que jamais d'actualité, en ces années de grandes catastrophes planétaires, précipitées par l'inaction des humains face au réchauffement climatique.

Flashback

Dans le champ des Coinches, avec Annie Morin, « moder » les chieuves à la Toussaint : sous le magnifique grand cormier plus que centenaire,

faire un petit feu de petites branches pour cuire les cormes devenues blettes avec les premières gelées, savourer leur goût de liqueur de poire. Au printemps, le champ entier se couvrait de narcisses, enchantement immaculé et parfumé.

En haut de la vieille route de Marloup un pré en pente, actuellement planté en vigne, abritait quelques orchidées (j'y ai vu un Sabot de Vénus), et une variété de graminée à tige très fine et solide, que mon arrière-grand-mère Joséphine, m'a-t-on dit, appelait « paille à fromage », dont elle garnissait son panier plat à fromage de chèvre.

Autre souvenir : une vieille couverture posée en creux dans l'herbe haute du pré (de la Cure),

Quelle empreinte...



je m'allongeais plusieurs heures durant, immobile, à l'écoute, à l'affût, juste au niveau des insectes, sauterelles, papillons, libellules, tout un monde affairé, contemplé de très près ; un après-midi, j'ai eu une longue conversation avec une mante religieuse, qui inclinait vers moi sa tête triangulaire et ses fines antennes vertes... Cette richesse a disparu, ou se retrouve parfois dans des « niches », isolée, sans la solution de continuité qui permet au vivant, végétaux et animaux, de se reproduire simplement, avec facilité.

Que faire alors pour retrouver cette profusion ? Diana Beresford, éminente scientifique et botaniste d'origine irlandaise, énonce une idée simple, qu'elle nomme Bioplan (*La voix des arbres*, 2023 pour l'édition française). « Si chaque habitant de la terre plantait un arbre par an pendant les six prochaines années, nous stopperions le changement climatique dans son élan. ». C'est bien sûr utopique et irréalisable, mais le concept est là : les arbres tirent du carbone de l'atmosphère, le fixent et rejettent

de l'oxygène, et ainsi permettent de ramener les températures à un niveau gérable.

Donc : Planter, planter, planter !

Le Syndicat Viticole a depuis plusieurs années montré la voie en plantant des haies et des arbres, le long des chemins. La replantation « professionnelle » par les vignerons doit s'intensifier et gagner en surface. Pour l'instant, elle s'apparente à du rapiécage puisque le tissu est partout troué ! En partant de l'existant, sur les lambeaux de haies encore repérables, en programmant les reprises de façon à ce qu'elles reconstituent progressivement la chaîne et la trame du paysage, Bué peut parvenir à remailler son territoire de vraies haies fonctionnelles, brise-vent, capables d'absorber une partie des eaux de ruissellement, et abritant oiseaux et petite faune.

Mais pour cela, il faut oublier le vignoble jardiné, laisser monter la haie, planter des essences locales adaptées au climat (prunellier, érable champêtre, aubépine, cornouiller, fusain, églantines...).

Connaître les Buétons du 18^e siècle : l'apport de la démographie historique. (2)

La population de Bué connaît au 18^e siècle une croissance continue. Malgré une dizaine de crises majeures lors desquelles la surmortalité fait des ravages, son bilan naturel est largement positif et s'inscrit dans les grandes tendances démographiques de l'époque¹. La nuptialité participe de cette dynamique et nous présentons ici quelques aspects emblématiques des attitudes des Buétonnes et des Buétons vis-à-vis du mariage.

Où trouver l'âme sœur

À une époque où les communications et les déplacements sont peu aisés, les villageois et les

villageoises se marient essentiellement entre Buétons. On constate une forte endogamie géographique puisque 70% des conjointes et conjoints sont nés à Bué et 75% d'entre eux résident à Bué au moment du mariage. Lorsque l'un ou l'autre des époux n'est pas de Bué, son village d'origine est fort peu éloigné, les relations privilégiées étant avec Sancerre, Crézancy et Veaugues et ce sont les épouses qui viennent le plus souvent d'un autre village que Bué. De même, les Buétonnes et les Buétons qui se marient ailleurs qu'à Bué² ne s'éloignent guère et convolent dans ces mêmes villages.

Connaître les Buétons du 18^e siècle : l'apport de la démographie historique. (2)

Au total, pour près de six mariages sur dix, les deux conjoints sont originaires de Bué. Le « risque » de consanguinité est le corollaire de l'endogamie géographique et le nombre de dispenses au troisième ou quatrième degré de consanguinité (pour des unions entre cousins issus de germains) accordées par l'Archevêché de Bourges est assez conséquent : pas moins de 31 entre 1674 et 1790.

L'endogamie est accentuée par la fréquence des « unions remarquables », dans lesquelles au moins deux sœurs, ou une sœur et un frère d'une même famille épousent les deux frères ou le frère et la sœur d'une autre famille. Véritables échanges de jeunes gens entre les familles, ces mariages croisés établissent ou renforcent ainsi les alliances. Elles sont célébrées le même jour et il n'est pas rare de voir ensemble à l'église trois, quatre ou même jusqu'à six couples issus des deux mêmes familles !

Un âge et une saison pour se marier

À Bué, l'âge le plus fréquent au mariage (hors remariage) est de 24 à 25 ans pour les hommes. Aucun mariage masculin n'est célébré avant 17 ans, ni au-delà de 50 ans. Pour les femmes, la situation est sensiblement la même. Même si quelques filles se marient à 16 ou 17 ans, voire 14 ou 15 ans, l'âge moyen au mariage se situe entre 22 et 23 ans. L'entrée dans « la vie à deux et la procréation » est donc assez tardive³. N'est-ce pas une conséquence de la dureté des temps et des contingences économiques et sociales qui conduisent à retarder la fondation d'une famille ?

La courbe saisonnière des mariages enregistrés à Bué est remarquablement stable sur tout le siècle. Dans leur quasi-totalité (plus de 70%), les mariages sont célébrés pendant l'hiver, temps mort des travaux des champs et de la vigne. Le mois de février vient en tête avec près de la moitié des mariages, suivi du mois de janvier. À l'opposé, les mois chargés en activités agricoles (juillet-août et les moissons, septembre-octobre et les vendanges) ne sont que peu propices aux unions. Enfin, le mois de Carême (mars) ne compte que très peu de mariages et décembre (l'Avent) n'en compte aucun, les prescriptions de l'Église étant parfaitement respectées dans notre paroisse buétonne (du moins, pour ce qui est de la nuptialité). On se marie après trois publications des bans dans la paroisse de chacun des promis et les mariages ont lieu le samedi et le dimanche.

Conséquence de la mortalité élevée des Buétons, plus d'un tiers des couples sont séparés par la mort

de l'un des conjoints avant 10 ans de vie commune et pas plus d'un couple sur 10 atteint 25 ans de mariage. Les remariages des veuves et veufs sont nombreux. Ils représentent un tiers de l'ensemble des mariages et le veuvage, la « période inconsolable », ne dure qu'un peu plus de deux ans en général.

Passer contrats

Dans sept cas sur dix, le mariage donne lieu à l'établissement d'un contrat. Celui-ci précise le montant de la dot apportée par l'épouse, l'époux ou les deux. Sont mentionnés également les « avantages » ou préciputs, c'est-à-dire la part des biens du couple qui est réservée au conjoint survivant, exprimés en argent (le loyer de maison, par exemple, qui est une sorte de rente annuelle versée par les héritiers du mari décédé à l'épouse survivante), bijoux, parfois meubles, coffre, habits, linge, « châlît garni », ou autres biens.

Le contrat de mariage est presque toujours assorti d'un contrat dit de société, ou de communauté, qui indique où les mariés vont s'installer (« les futurs yront (sic) faire leur demeure en la maison des père et mère du futur »). Il acte surtout l'entrée du conjoint ou de la conjointe dans un groupe familial, nouveau ou déjà existant⁴ : la communauté familiale. Celle-ci a pour objet essentiel l'exploitation en commun des biens par le travail de chacun de ses membres, les « communs », et le partage des fruits de ce travail⁵. La communauté familiale a également pour fonction de garantir la transmission du patrimoine d'un membre décédé aux membres survivants.

Au 18^e siècle, les communautés familiales existent dans tout le centre de la France, notamment en Nivernais, Bourbonnais, Auvergne et Berry où elles ont pu perdurer jusqu'au milieu du 19^e siècle voire au-delà. Régées par la coutume, elles organisent la vie de la famille mais régulent également les relations matrimoniales dans la société villageoise⁶.

Les membres de la communauté familiale « vivent d'un même pain, feu, pot et sel »⁷, sous la férule d'un maître, désigné comme « bénéficiaire du contrat ». À Bué, les communautés comportent entre six et dix adultes et enfants. Mais certaines d'entre elles peuvent rassembler jusqu'à quinze, dix-huit voire vingt personnes, faisant vivre sous le même toit trois à quatre ménages et trois générations dans la promiscuité de la pièce unique des maisons de cette époque. Quelques maisons de vigneron du 19^e siècle à plusieurs logis, en alignement

Connaître les Buétons du 18^e siècle : l'apport de la démographie historique. (2)

ou sur deux étages et qui comportent deux voire trois pièces d'habitation distinctes et des pièces d'exploitation communes, témoignent sans doute de la continuation de cette pratique du logement commun, mais avec un confort incomparable à celui que connaissent leurs aïeux d'avant la Révolution.

L'histoire de Romble et Françoise, Buétons du 18^e siècle

Romble Picard et Françoise Fontaine se marient le samedi 23 février 1743. Lors de la même cérémonie, Pierre, frère de Françoise, épouse Marie, sœur de Romble⁸. Romble reproduit ainsi la stratégie matrimoniale de ses parents, Jean et Madeleine Boulay qui, 24 ans auparavant, le 6 février 1719, se marièrent le même jour que Romble, le frère de Jean et Marie, la sœur de Madeleine.

Romble et Françoise sont nés à Bué qu'ils ne quitteront pas jusqu'à leur mort. Lui a 27 ans, elle en a 25. Il est vigneron, elle est domestique. Ils semblent issus de familles qui ont le même niveau de richesse, assez modeste⁹. Leur union est fructueuse puisqu'un premier enfant naît après un an et demi de vie commune, suivi de cinq autres. Sur ces six enfants, quatre décèdent avant l'âge de douze ans.

Romble et Françoise ont conclu un contrat de mariage le 5 février 1743. Le même jour, ils ont signé un « contrat de société » de 180 livres pour une communauté de six têtes, associant, outre les jeunes mariés, Jean Picard, 47 ans, père de Romble et maître de la communauté, sa femme Magdeleine Boulay 46 ans et deux autres « communs » dont le nom n'est pas précisé¹⁰. Avec François, 12 ans et Jeanne, 19 ans, frère et sœur de Romble, ainsi que ses enfants nés après son mariage, la communauté familiale a rassemblé jusqu'à douze âmes sous le même toit.

L'union de Romble et Françoise se trouve rompue au bout de quinze ans de mariage par le décès de Françoise à l'âge de 40 ans, deux mois après la naissance du dernier enfant. Romble ne se remarie pas. Il est présent en 1774 au mariage de son premier fils, Antoine, âgé de 29 ans, avec Anne Planchon qui eux-mêmes concluent un contrat de mariage et un contrat de communauté de 160 livres pour « quatre communs », à savoir les deux mariés, Romble et sa sœur Jeanne. La mort emporte Romble à l'âge de 62 ans en 1778...

Conclusion

Respect des interdits religieux, mariage relativement

tardif, célibat rare, remariage fréquent et rapide, endogamie géographique, homogamie socio-professionnelle, contrats de mariage, solidarité familiale et générationnelle fondée sur des stratégies matrimoniales et des contrats de communauté : Bué est une paroisse typique du centre de la France rurale au siècle des Lumières.

Martine et Michel Aribaud

- 1 Voir le Tambour de 2024 et aux notes pour les références bibliographiques portant sur la démographie.
- 2 À partir de l'enregistrement notarial des contrats de mariage on peut identifier les mariages célébrés hors de Bué.
- 3 Malgré tout, en moyenne, on se marie plus jeune à Bué qu'ailleurs dans la France du 18^e siècle : 27/28 ans pour les garçons, 25/26 ans pour les filles. L'âge auquel on peut se marier sans l'accord des parents est de 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes. La présence de l'un et/ou l'autre parent au mariage vaut accord.
- 4 Il s'agit ici des contrats passés devant notaire pour des communautés d'une « valeur » mentionnée dans le contrat d'au moins 100 livres. Les communautés modestes ou pauvres faisaient l'objet d'un accord tacite entre ses membres. On parlait de « communautés taisibles ».
- 5 Voir à ce sujet : Monique et Bertrand Darnault, La vie quotidienne d'une communauté familiale agricole en Champagne berrichonne, Alyce Lyner Editions, 2011.
- 6 « Témoin fidèle des anciennes sociétés pré-industrielles, la communauté familiale conserve un certain mystère puisque se confondent à l'intérieur du groupe domestique, une structure sociale, un mode de propriété, un mode de production, un genre de vie ». Jean Chiffre, Les aspects géographiques des communautés familiales de France centrale, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1985.
- 7 Henriette Dussourd, Les communautés familiales agricoles du Centre de la France, Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1978.
- 8 Pierre et Françoise auront huit enfants dont trois au moins meurent très jeunes.
- 9 Dans le rôle de taille de 1740, les chefs des deux familles sont imposés pour des sommes comparables, entre 5 à 9 livres, comme 37% des feux (54% paient moins de 5 livres, 8% paient de 10 à 19 livres et 1% paie plus de 20 livres)
- 10 L'enregistrement notarial, à finalité fiscale, consulté pour cette étude, ne mentionne pas toujours les noms de tous les membres signataires du contrat de communauté.

Bué passé & présent



N° 18 décembre 2025